



DEPARTEMENT  
PAS-de-CALAIS  
ARRONDISSEMENT  
BETHUNE  
COMMUNE DE  
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération  
N°2024CM39

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle, CAZIN, Johnny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Étaient absents : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

Pouvoir : Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ

Monsieur Alain COQUERELLE est élu Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Vu le nombre d'élèves inscrits à l'école de musique à la rentrée de septembre 2024,

Vu la délibération n°2024CM30 du 12 juin 2024 approuvant le projet de l'Orchestre à l'école élémentaire Maurice Carême,

Considérant qu'il convient de réajuster les horaires des professeurs de Musique,

Considérant que ce projet d'Orchestre à l'école s'inscrit sur une durée de 3 ans,

Le Conseil Municipal, ouï l'expose de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE CREER au 1<sup>er</sup> septembre 2024, six postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet comme suit :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 9h30 hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 4h30 hebdomadaires
- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 3h00 hebdomadaires
- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 0h30 hebdomadaires

Création de postes  
De professeurs de musique

Convocation du  
28 Juin 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie B de la filière culturelle au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 du code Général de la fonction publique.

Ils devront dans ce cas justifier au minima du diplôme d'études musicales dans la spécialité.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à régler 2h30 complémentaires hebdomadaires aux professeurs de musique qui encadrent l'orchestre à l'école, à savoir les professeurs de batterie/percussion, trompette, trombone, Cor et Tuba et 1h30 complémentaires hebdomadaires à la Directrice de l'école de musique pour la direction de l'orchestre et la coordination.

D'APPROUVER le tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.

Cadres d'emplois	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein
<b>Filière administrative</b>			<b>10</b>	<b>8,50</b>
Attachés territoriaux			2	1,00
	Attaché principal	35h	1	
	Attaché	35h	1	1,00
Rédacteurs territoriaux			4	4,00
	Rédacteur principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	2	2,00
	Rédacteur	35h	1	1,00
Adjoints administratifs territoriaux			4	3,50
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint administratif	35h00	1	1,00
	Adjoint administratif	17h30	1	0,50
<b>Filière technique</b>			<b>16</b>	<b>13,96</b>
Techniciens territoriaux			1	1,00
	Technicien principal de 1ère classe	35h	1	1,00
Adjoints techniques territoriaux			15	12,96
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	3	3,00
	Adjoint technique	35h	7	7,00
	Adjoint technique	24h30	1	0,70
	Adjoint technique	23h00	1	0,66
	Adjoint technique	21h00	1	0,60
	Adjoint technique	17h30	2	1,00
<b>Filière médico-sociale</b>			<b>11</b>	<b>9,70</b>
<b>Sous-filière sociale</b>			<b>5</b>	<b>4,20</b>
Educateurs territoriaux de jeunes enfants			1	1,00
	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	35h	1	1,00
Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles			2	1,70
	ATSEM principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	ATSEM principal de 2ème classe	24h30	1	0,70

Agents sociaux territoriaux			Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 Publié le 05/07/2024 ID : 062-216204800-20240704-2024CM39-DE	
	Agent social	35h		
	Agent social	17h30	1	0,50
<b>Sous-filière médico-sociale</b>			<b>6</b>	<b>5,50</b>
Puéricultrices territoriales			1	1,00
	Puéricultrice de classe normale	35h	1	1,00
Auxiliaires de puériculture territoriaux			5	4,50
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	4	4,00
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	0,50
<b>Filière culturelle</b>			<b>16</b>	<b>4,1375</b>
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques			1	1,00
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe			14	2,7375
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	9h30	1	0,475
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	7h30	1	0,3750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	6h30	1	0,3250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h30	1	0,2750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h45	1	0,2375
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h30	1	0,2250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h00	3	0,4500
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h30	1	0,1250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h00	2	0,2000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0h30	2	0,0500
Assistants d'enseignement artistique			1	0,4
	Assistant d'enseignement artistique	8h00	1	0,400
<b>Filière animation</b>			<b>5</b>	<b>4,04</b>
Adjointes territoriales d'animation			5	4,04
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation	35h	1	1,00

	Adjoint d'animation	26h00		
	Adjoint d'animation	22h45		
<b>Filière police municipale</b>				
Gardes champêtres			1	1,00
	Garde champêtre chef	35h	1	1,00

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 062-216204800-20240704-2024CM39-DE

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 062-216204800-20240704-2024CM39-DE